

le 12 janvier, 2017

MÉ MORANDUM

À: Toutes commissions scolaires

CC: Directeurs-Généraux, Secrétaires-Trésoriers

DE: Ken Cameron
Président

Pour: **Distribution au personnel divisionnaire**

SUJET: **Orientations pour répondre aux cas d'urgence en santé sous usage suspecte des opioïdes**

INTRODUCTION

Des renseignements concernant les opioïdes sur ordonnance et en vente libre (principalement le fentanyl et le carfentanil) ont été récemment distribués dans les écoles et à leur personnel. L'un des messages fondamentaux reçus mentionne que l'utilisation d'opioïdes, qu'elle soit à des fins médicales ou récréatives, peut parfois mener à des urgences médicales, si l'ingestion de ces substances dépasse les limites permises (entraînant une surdose).

L'Association des commissions scolaires du Manitoba (ACSM) a donc reçu plusieurs demandes de renseignements de la part des intervenants des écoles publiques, à savoir « quoi faire » en cas d'urgence médicale. Parmi les questions soulevées, on se demande principalement si les écoles devraient acquérir le médicament injectable pour traiter les surdoses, le naloxone, qui a été mis plus facilement à la disposition des premiers intervenants et des utilisateurs d'opioïdes eux-mêmes. En attendant toute autre orientation à ce sujet, l'ACSM recommande ce qui suit :

LIGNES DIRECTRICES

- 1) **Obtenez de l'aide** – En cas de soupçon de surdose de fentanyl ou de toute autre urgence médicale liée aux opioïdes, composez le 911 ou contactez les intervenants d'urgence locaux immédiatement. Au Manitoba, ces derniers ont maintenant tous accès à la naloxone et ont reçu une formation qui leur permet de reconnaître la surdose d'opioïdes et d'administrer correctement les traitements par naloxone.
- 2) **Pratiquez les premiers soins/la RCR** – En attendant l'arrivée des secouristes, les personnes dûment formées devraient pratiquer la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et exécuter les autres procédures de premiers soins. Celles-ci, dont la respiration artificielle, peuvent prolonger la vie jusqu'à ce que les secouristes arrivent sur place.
- 3) **L'utilisation de naloxone demeure optionnelle** – Contacter les intervenants d'urgence et pratiquer les premiers soins/la RCR en attendant l'arrivée des secouristes sont les premières mesures à prendre par tout le personnel scolaire en cas d'urgence médicale liée à un soupçon de surdose de fentanyl ou d'autres opioïdes. L'achat ou l'acquisition de trousse de naloxone par le personnel scolaire à des fins de traitement d'éventuelles surdoses de fentanyl ou d'opioïdes, dans les écoles, demeure donc strictement optionnelle pour l'instant.

- 4) **L'achat ou l'acquisition de naloxone est optionnelle** – Le choix d'acheter ou d'acquérir des trousse de naloxone destinées à être utilisées dans les écoles peut reposer sur les critères précis établis par le Collège des pharmaciens du Manitoba en ce qui concerne les personnes qui seraient les plus aptes à disposer de ces trousse pour répondre à des urgences médicales, notamment :
- a. les utilisateurs d'opioïdes, tant sur ordonnance qu'en vente libre, à des fins médicales ou récréatives;
 - b. les personnes désignées par le groupe ci-dessus comme étant les plus susceptibles d'être présentes en cas de surdose;
 - c. quiconque connaît un utilisateur d'opioïdes et souhaite être prêt dans l'éventualité d'une surdose accidentelle.
- 5) **Administration de naloxone** – L'administration de naloxone ne doit pas être considérée comme une pratique ou une procédure générale de premiers soins. Seules les personnes dûment formées à cet effet par un(e) pharmacien(ne) peuvent administrer de la naloxone en cas d'urgence médicale liée à un soupçon de surdose de fentanyl ou d'autres opioïdes.

Nous espérons que ces renseignements clarifient les attentes et les exigences actuelles concernant les questions susmentionnées.

Sincèrement,



Ken Cameron
Président